

---

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

---

**Autorisation au titre du code de l'environnement**

**Aménagement de l'ouvrage de lutte contre les inondations SGN3 « Plaine de la Vallée »  
à Saint Gilles de la Neuville**

**Communauté de Communes Caux Vallée de Seine**

---

Par arrêté préfectoral du 25 juillet 2012, une enquête publique a été prescrite **du lundi 17 septembre 2012 au jeudi 18 octobre 2012 inclus**, sur la demande présentée par la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine, Maison de l'Intercommunalité – Allée du Catillon – BP 20062 - 76170 Lillebonne pour obtenir l'autorisation administrative au titre des articles L 214-1 et suivants du code de l'environnement concernant l'aménagement de l'ouvrage de lutte contre les inondations SGN3 « Plaine de la Vallée » à Saint Gilles de la Neuville.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation est le préfet du département de la Seine Maritime.

Pendant toute la durée de cette enquête, la demande et les pièces annexées resteront déposées dans la mairie de Saint Gilles de la Neuville où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public à l'exception des jours fériés et chômés.

Un registre destiné à recevoir les observations éventuelles sera ouvert pendant la même période dans cette mairie.

Mr Jean Pierre Félix, ingénieur des TPE retraité, commissaire enquêteur, recevra en outre aux jours et heures ci-après, les déclarations verbales ou écrites qui lui seront présentées dans la mairie de Saint Gilles de la Neuville les lundi 17 septembre 2012 de 14h à 17h; samedi 22 septembre 2012 de 9h à 12h; mercredi 3 octobre 2012 de 14h à 17h et jeudi 18 octobre 2012 de 16h à 19h.

Il a pour suppléant Mr Jean Fontaine, chimiste de process retraité.

Toute correspondance relative à cette enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur, à la mairie de Saint Gilles de la Neuville.

Des observations, propositions et contre propositions pourront également être transmises par voie électronique à la commune de Saint Gilles de la Neuville, à l'adresse suivante: [mairiestgillesdelaneuville@wanadoo.fr](mailto:mairiestgillesdelaneuville@wanadoo.fr)

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la Préfecture ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr) « les actions de l'Etat » Rubrique: Environnement et prévention des risques).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la préfecture, ou dans la mairie précitée, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

Toutes informations relatives à ce projet pourront être demandées auprès de Mr Arnaud DACAR, Coordinateur ruissellement / bassin versant à la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine tél: 02.32.84.4.40

Le présent avis sera affiché sur le territoire de la commune précitée.